

Rédaction, Administration, Publicité, Abonnements : 49, AVENUE DE L'OPERA, PARIS Tél. : OPERA 88-31; Après 20 h. 31 : Tél. RIC. 81-86

ABONNEMENTS

3 mois.....	500 fr.
6 mois.....	925 fr.
Un an.....	1.800 fr.

Compte chèques postaux : PARIS 1656-38

Cheque postal : 20 francs (livrer dernière bande)

l'au b e

20^e année N° 3.890 Saint Victor

Directeur général : Jean LETOURNEAU • Fondateur : Francisque GAY • Directeur : Pierre CORVAL

Jeu 21 juillet 1949

Pour éviter les inconvénients, nous devons limiter les envois aux abonnés de l'au b e à leur chiffre de vente habituel.

CLIENTS DE PASSAGE, VOUS RISQUEZ DE NE POUVOIR ÊTRE SERVIS

Pendant vos vacances l'au b e

Prenez un abonnement : 45 fr. par semaine

Pour le règlement, utilisez de préférence mandat, lettre ou chèque bancaire et n'oubliez pas qu'il nous faut au moins 48 heures pour assurer la mise en route de votre service.

Malgré la manœuvre désespérée de Moscou la Chambre italienne vote la ratification du Pacte atlantique

En dépit d'une ultime manœuvre d'intimidation du Kremlin, la Chambre italienne a ratifié hier soir le Pacte atlantique à l'écrasante majorité de 318 voix contre 159.

La radio soviétique avait, en effet, diffusé la nuit dernière une note du Kremlin à l'Italie. Cette note n'a été remise au palais Chigi, à Rome, qu'une dizaine d'heures plus tard — hier après-midi — et les journaux du monde entier l'avaient publiée avant que le comte Sforza l'ait reçue.

Dans cette note, l'U.R.S.S. accuse le gouvernement italien d'avoir violé les termes du traité de paix « en se ralliant à un groupement militaire d'Etats ayant un but nettement agressif et dirigé contre l'U.R.S.S. et les démocraties populaires ».

Après avoir affirmé que le but agressif du pacte Atlantique était démontré par « les mesures d'ordre militaire prises par les Etats signataires, sans qu'aucune agression ne menace ces Etats, y compris l'Italie », la note déclare : « En signant le pacte Atlantique, le gouvernement italien a donné, par là-même, son approbation à la mise en œuvre des (Lire la suite en 3^e page, 2^e colonne.)

Une chance à ne pas gâcher

Il suffit de lire attentivement le dernier rapport semestriel établi par le commissariat du Plan pour constater que la stabilisation, c'est-à-dire la stabilité qui se maintient d'elle-même, est à portée de notre main. Il y a un an, après les neuf mois parcourus par le gouvernement Robert Schuman sur la voie du redressement, une chance analogue nous fut offerte. Elle fut partiellement dilapidée par la faute des stratégies de l'intrigue et de l'impérialisme qui, sans doute, ne se rappellent même plus, à l'heure présente, de quel prétexte ils s'emparèrent pour interrompre une expérience réussie.

La stabilité politique — qui est la condition de toutes les autres — semble aujourd'hui moins menacée. Mais, en revanche, la conjoncture est, dans l'ensemble, plus précaire que l'an dernier. En effet, les erreurs humaines ne sont plus compensées par une récolte exceptionnelle. Elles risquent, au contraire, d'être aggravées par les effets de la sécheresse. C'est assez dire qu'il ne faut, en aucun cas, et sous aucun prétexte, compromettre une stabilisation économique et financière en voie d'accomplissement par le renouvellement d'une erreur, hélas ! cyclique, sinon classique : car personne ne peut plus désormais contester que, si les prix agricoles sont imprudemment lâchés au tournant de l'été, la vague de hausse déferle inévitablement. C'est très exactement en cela que consiste « la politique de la cigale », qui entraîne — comme des représailles économiques et sociales — le hiver.

Les délibérations du comité national des prix, dans l'après-midi du 19 juillet, nous laissent espérer que cette leçon coûteuse n'aura pas été perdue. Elles n'ont pas franchi — il est vrai — le problème du prix du blé que nous entendons, pour notre part, traiter dans la perspective générale d'une politique des exportations agricoles dont M. Pierre Pflimlin a lumineusement démontré la possibilité et la nécessité. En revanche, elles paraissent établir que la réduction des marges de panification, et de certaines taxes compressibles, peut et doit permettre d'éviter toute augmentation du prix du pain. C'est là, sans nul doute, le premier but ; c'est en tout cas le premier devoir d'un gouvernement qui a la chance, d'ailleurs méritée, de côtoyer le récit au moment où, déjà, il est en vue du port.

l'au b e.



De Saint-Germain-des-Près à la Nouvelle-Delhi en vélomoteur

Trois motocyclistes sont partis, hier matin, de Saint-Germain-des-Près, quittant ce « haut lieu » de l'existentialisme pour se rendre aux Indes. Ce sont trois Parisiens : MM. Bertrand Demay et Granon, et ils ont l'original projet de faire ce voyage sur des vélomoteurs de 125 cm³. Ils traverseront ainsi l'Espagne, l'Algérie, la Tunisie, l'Egypte, le Liban, la Syrie, l'Irak, l'Afghanistan et le Pakistan. Bon voyage, mes amis !

La route de prison à Joinovici

thème brillamment défendu par M. Pierre Tissier président de la S.N.C.F.

Défense du rail, certes, mais plus encore exposé du « service public » telle fut, hier, la conférence de M. Pierre Tissier, président du conseil d'administration de la S.N.C.F. Cette large mise au point ne pouvait venir qu'au terme du débat parlementaire. Et elle avait pour but, avoué, de réfuter les arguments des adversaires des chemins de fer, trop souvent enclins à la généralisation, aux lieux communs et sans, le plus souvent, un sérieux examen des faits.

Des faits, nous en eûmes, plus d'une heure durant, appuyés de chiffres. Pour un trafic supérieur de 50 p. 100, les effectifs cheministes ont été réduits de 45.000 unités en six ans et ils sont notablement inférieurs à ceux des réseaux étrangers. Les salaires : la manœuvre débutant 13.000 francs par mois, le chef de gare de troisième classe, 32.000 ; un chef d'un important dépôt, 47.500. Les facilités de circulation, tant persiflées, n'existent guère à l'100 de la masse des dépenses de personnel. Quant aux états-majors, à raison d'un haut fonctionnaire pour 475 agents, ils s'avèrent plus faibles que ceux de toutes les autres industries. Et l'œuvre sociale des anciennes compagnies, toujours poursuivie, fut celle de précurseurs.

M. Tissier admet la reproche de la retraite précoce, et que les objectifs du plan Moutet ont été trop ambitieux en ce qui concerne la S.N.C.F. qui, d'ailleurs, les a réduits jusqu'à 40 p. cent pour certains programmes. Encore, la reprise de l'exploitation ferroviaire, cette magistrale résurrection, a-t-elle conditionné le rétablissement de la situation économique générale du pays, mais, la tâche est loin d'être achevée. La modernisation — l'électrification au premier rang — sous le signe de la production du rendement, tant d'agents, que de wagons et de machines. Certes, des lignes secondaires, en déficit constant, devront être supprimées, mais sans tenir compte des répercussions techniques, et à condition de surmonter les oppositions locales, tous jours systématiques.



Une attitude du général von Choltitz

Le général von Choltitz raconte comment fut évitée la destruction de Paris grâce aux télégrammes tendancieux d'Abetz

La déposition de M. Paul Reynaud avait constitué, mardi, le témoignage capital de l'accusation. Celle du général von Choltitz peut être considérée comme l'un des appoints les plus solides de la défense. Le général von Choltitz commandait Paris au moment de la libération. A l'en croire, c'est à lui-même et à Abetz, que l'on doit d'avoir évité la destruction de Paris.

C'est un homme trapu, d'allure très germanique. Il dépose en allemand, d'une voix lente et mesurée.

« J'ai été à Paris le 10 août 1944, j'ai reçu de Berlin l'ordre de détruire l'industrie française aux environs de la capitale. Puis j'ai reçu l'ordre de détruire les ponts de Paris. Un bataillon fut mis à disposition à cet effet. Le 20 août, je recevais l'ordre de transformer Paris en un lieu de décombre. En liaison avec un ordre stratégique plus vaste, j'ai reçu l'ordre de combattre et de disparaître sous les ruines. »

Le témoin rappelle alors les circonstances dans lesquelles le feu fut mis au Grand-Palais, par un tank commandé électriquement.

« A ce moment, poursuit le témoin, je me trouvais à mon poste de commandement de l'hôtel Meurice. J'eus l'impression que la destruction du Grand-Palais constituerait un moindre mal. C'est alors que l'ambassadeur Abetz se fit annoncer. »

« Monsieur l'ambassadeur, lui dis-je, cela ne va pas très bien. »

« Je pourrais peut-être vous aider, répondit Abetz, en télégraphiant à Ribbentrop et au quartier général pour me plaindre de vos procédés brutaux. »

« Déjà, précise le témoin, les Affaires étrangères et le quartier général avaient une grande méfiance envers moi. Le commandant d'armée ne demanda par téléphone s'il était exact que j'étais entré en négociations. Je devais m'attendre à ce que des menaces soient prises contre moi. Mais le télégramme d'Abetz fut retardé de trois jours et qui pouvait être entrepris contre moi. »

(Lire la suite en 4^e page.)

La sécheresse impose des coupures plus longues et inopinées

Les barrages ne sont remplis qu'à 37 0/0 contre 78 0/0 l'an dernier

C'est la persistance de la sécheresse exceptionnelle qui sévit actuellement en Europe et en France tout particulièrement, qui a obligé le ministère de l'Industrie et du Commerce à prendre des mesures de restrictions électriques.

Ces mesures sont effectuées dans la région parisienne secteur par secteur, sans possibilité de prévision, elles vont avoir pour l'industrie des conséquences fâcheuses, bien que l'électricité de France s'efforce, dans la mesure du possible, de protéger les secteurs essentiels.

(Lire la suite en 4^e page.)

Les grands gestes

DES gens qui ne manquent pas d'humour, ce sont ces sénateurs radicalo-R.P.F. qui, de l'air le plus sincère et le plus innocent du monde, remettent, hier, une proposition de résolution de démission au gouvernement de déposer « sans plus attendre... un projet de loi accordant une large amnistie à certaines catégories de personnes, à l'exception de celles qui, de l'humour, ou nous n'y connaissons rien. »

C'est bien avant-hier que les radicaux-R.P.F. de l'Assemblée nationale (venant parfaire la majorité social-communiste) restaient négligemment dans les couloirs... ou votaient contre... alors que se décidait la discussion d'un projet de loi M.R.P. qui, à tout le moins, pouvait servir de base de discussion.

Mais loin de nous la pensée qu'il puisse y avoir là-dessous le moindre soupçon de manœuvre !

Mort de faim ?

CHARLES VII, roi de France, mort le 22 juillet 1461, s'est-il laissé séduire de faim et de chagrin... Oui, si l'on en croit le texte que voici :

Il résolut de ne manger ni boire et fut ainsi sept jours, chaque chose que pussent dire les médecins. Toutefois, sentant définitivement se former les conduits étant rétrécis, il ne fut pas possible de rien avaler. Les intrigues et les révoltes du dauphin expliqueraient ce désespoir.

Juste... rançon

Un petit bistro du Sentier, où les journalistes de rattachement exultent, affiche, depuis quelques jours :

Lorsque vous perdez un pari O vous gazettiers de Paris Pour acquitter votre rançon Offrez un pot de Jurançon L'ombre d'Henri le Béarnais doit rôder dans les parages... SAINT-AUBIN.

DÉPASSANT le capitalisme et socialisme la SEMAINE SOCIALE se prononce pour une révision de l'économie

(De notre envoyé spécial Maurice CARITE)

Au tour de l'enseignement des Semaines sociales se placent de nombreuses manifestations et rencontres. Je ne parle pas seulement des réunions d'information ni des carrefours, mais encore des assemblées plus larges qui se tiennent à cette occasion.

C'est ainsi que, mardi soir, la J.O.C. avait convié ses amis à entendre le chanoine Cardyn parler des leçons de ses récents voyages à travers le monde, pendant que le cardinal Lienart recevait les dirigeants de la Semaine avec de nombreuses personnalités locales.

Hier, c'était la municipalité de Lille qui accueillait la commission générale des Semaines sociales, et dans la soirée avait lieu le meeting sur lequel nous reviendrons, où ont pris la parole le R.P. Riquet et Joseph Philippi.

Ce soir, jeudi, dans la cathédrale, les Semaines se retrouvent pour la traditionnelle veillée religieuse. Parallèlement, au début de chaque après-midi, des visites et excursions permettent à ceux qui s'y intéressent de visiter certaines réalisations sociales ou économiques de la région lilloise : constructions du C.I.L. à Roubaix, port fluvial de Lille, filatures et même les laboratoires des facultés catholiques.

Mais rien de tout cela ne porte préjudice à l'assiduité des auditeurs, que facilite d'ailleurs une température clémente. Ils empiètent l'« aula maxima » pour les cours et y retrouvent les Semaines de leur présence. Hier, on remarquait que quatre des cinq rangs de la cathédrale étaient occupés par les participants à la Semaine de Bruges. Les Semaines sociales ne sont-elles pas, elles aussi, une université ?

Hausse de 5 à 10 francs par litre de vin à la production

Laissera-t-on M. Lamour continuer à en prendre à son aise

Depuis une dizaine de jours, les prix du vin augmentent à la production, dans des proportions qui varient de 5 fr. à 10 fr. le litre. Si ce phénomène se poursuit quelques temps, il entraînera une hausse correspondante des prix de détail.

Comment expliquer cette situation ? Elle résulte de la conjonction de deux facteurs. C'est, en premier lieu, le récent congrès national de la viticulture dont nous avons déjà parlé. M. Lamour y a fait des déclarations sans équivoque :

« La viticulture, a-t-il dit, est la branche de la production agricole libre qui, grâce à son statut, s'est le mieux défendue. Certes, il y a baisse par rapport aux vins exotiques du début de la campagne. Mais, en fin de compte, le vin français est à la moyenne de 320 francs alors que celui-ci était de 250 fr. l'année précédente. Tandis que la moyenne du prix du pur à base de moitié en un an. »

C'est d'abord l'action concertée de la production qui a permis cette hausse : les syndicats intéressés ne viennent-ils pas de prendre sur eux, sans autorisation légale, de maintenir le blocage pour le reliquat de la récolte 1948 ?

En second lieu, cette hausse est-elle possible grâce à l'augmentation de la consommation durant le mois de juin. Pour la première fois depuis des années, on a dépassé le maximum mensuel de 2.600.000 hectolitres, et atteint 3.000.000 hectolitres. Mais ce chiffre, probablement provisoire et dû aux vacances et au tourisme — est encore inférieur de 800.000 à la production moyenne mensuelle d'avant-guerre. C'est état de chose est d'autant plus dangereux que les producteurs, toujours animés par Philippe Lamour, parlent de « déferler l'été » et de « déferler l'été ».

P. LOCARDEL. (Lire la suite en 4^e page.)

Les exigences d'une économie humaine

Le tour d'horizon des récentes expériences économiques, auquel étaient consacrées les premières journées de la Semaine sociale de Lille une fois achevée, l'enseignement de la doctrine lilloise, et l'élaboration de la doctrine de la pensée et de l'art, sont considérés comme des « exigences d'une économie humaine ». Elle aussi, s'en va en l'humanité et à l'œuvre de l'homme. Elle a assuré d'humanité, elle a assuré d'humanité.

(Lire la suite en 4^e page, 1^{re} colonne.)

CHOSSES VUES aux funérailles de Dimitrov

(D'un de nos correspondants à Sofia)

RADIO-MOSCOW a annoncé la mort de Gueorgui Dimitrov le samedi à 9 heures du matin, et Radio-Sofia, au milieu de la Pathétique de Tchaïkovski, à 7 heures du soir.

La nuit même, les membres du parti recurent l'ordre, les femmes non exceptées, de patrouiller les rues. Les patrouilles, en effet, pullulaient.

Le lendemain, les drapeaux en berne et banderoles noires contrastaient avec l'atmosphère « dimanche » qui régnait en ville. Je ne vis pas de visage triste, pas de noir. Les fonctionnaires et ouvriers ne portaient pas encore le brassard noir qu'ils recurent l'ordre de mettre les jours suivants. Les ex-troistes s'élevaient.

Devant les ministères, les casernes, les écoles, au coin des rues, des soles étaient dressés, drapés de rouge et de noir et un Dimitrov (buste) en papier mâché (ou plâtre), entouré de fleurs, et des officiers ou des soldats, ou des ouvriers et ouvrières, montèrent la garde jour et nuit. Des luminaires, parfois un projecteur, éclairaient l'Etre suprême.

Les particuliers, renchérissant, car la bonne devise à adopter est « toujours plus de zèle », avaient, à la porte de leur immeuble, pendu une photo, encadrée de noir dans l'immeuble d'une de mes amies, n'ayant pas de tissu, on a mis le jupon de la camarade de la garde jour et nuit. Des luminaires, parfois un projecteur, éclairaient l'Etre suprême.

Les particuliers, renchérissant, car la bonne devise à adopter est « toujours plus de zèle », avaient, à la porte de leur immeuble, pendu une photo, encadrée de noir dans l'immeuble d'une de mes amies, n'ayant pas de tissu, on a mis le jupon de la camarade de la garde jour et nuit. Des luminaires, parfois un projecteur, éclairaient l'Etre suprême.

(Lire la suite en 4^e page.)

QUAND LES PAPILLONS font la chasse aux touristes

Les « éphémères », petits papillons qui apparaissent chaque année à cette époque dans la vallée de la Saône, se sont abattus en nombre sur Tournus où ils ont atteint la hauteur de vingt centimètres à l'entrée du port.

Des cars de touristes ont été bloqués par l'invasion et il a fallu plus d'une heure pour débarrasser la chaussée.

Voilà, n'est-il pas vrai, une véritable invasion de papillons... sur leurs chasseurs ?

Louis BRUNET.

l'au b e a rouvert son « Livre d'or »

Êtes-vous assurés ?

Combien donnez-vous chaque année pour vous assurer contre l'incendie ?

La guerre civile ou la « dictature de Prague » sont des risques infiniment plus grands.

Assurer le maintien de l'au b e, c'est s'assurer contre ce risque.

NE PARTEZ PAS EN VACANCES AVANT D'AVOIR SOUSCRIT LA PRIME D'ASSURANCE LA PLUS EFFICACE.

(Voir en 3^e page notre douzième liste de souscription.)

La chaîne sociale et l'ordre économique

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Piettre dénonce l'économie qui s'est donnée l'argent pour fin. On peut bien au nom du libéralisme séparer l'économie dirigée, mais on oublie que l'économie libérale et capitaliste est, elle aussi, une économie effectivement dirigée par et pour l'argent. Et pour se procurer cet argent, on exploite l'homme, qu'il s'agisse de l'acheteur ou du travailleur.

Le déséquilibre

de la répartition des biens

Un rapide rappel historique montre le déséquilibre de répartition des biens dans le monde entre les hommes d'une part, entre les différentes catégories de biens d'autre part, et ceux qui sont essentiels pour la vie et sont élevés sont sacrifiés à une recherche du confort qui sert à l'élaboration des privilèges. L'examen du plan Monnet comme de l'inventaire Schuman témoigne des erreurs de cette économie d'argent dont M. Piettre montre qu'elle est homicide et qu'elle avilit l'homme.

refusant les planifications totalitaires et l'asservissement du laissez-faire, respecte une philosophie de l'homme.

L'ordre social

et la structure économique

Mais l'ordre social dont les données ont été précisées par M. Piettre n'est réalisable dans une structure capitaliste. Celle-ci, à l'apogée dans le cours de l'après-guerre, a été le plus caractéristique par l'autonomie de la propriété, qu'il s'agisse du capital de production ou du capital de consommation, et c'est la conception même de l'autonomie de la propriété capitaliste qu'il faut modifier. Le collectivisme a tenté de le faire, mais en même temps il détruit les équilibres fondamentaux de la vie privée et de la vie économique et de la vie politique. Il convient donc de chercher dans une autre direction pour construire la communauté humaine. Il faut édifier une économie membre qui puisse recevoir de la tête une direction respectant les libertés et collaborant avec elles, et une économie communautaire reposant sur la participation des travailleurs et la transformation du salariat. Les cours de la journée de jeudi ont été consacrés à la recherche de formules qui donneraient sa place et son pouvoir à une économie humaine dans les Etats modernes.

DÉBAT SUR LES BÉNÉFICES AGRICOLES

L'Assemblée ne veut pas que les paysans aient plus d'impôts en 1949 qu'en 1948

Sommeillant depuis plusieurs mois dans les cartons du Palais-Bourbon, le projet de loi portant amendements fiscaux est venu enfin en discussion, hier matin, devant l'Assemblée. Pour cette première journée, les députés se penchèrent uniquement sur les amendements intéressant les bénéfices agricoles.

Pour voir clair à travers le flot d'éloquence qui noya l'hémicycle à cette occasion, il importe de remonter au 9 septembre 1948, date à laquelle fut publié le décret de réforme fiscale. Ce décret modifiait sensiblement, sur le fait, le système d'évaluation forfaitaire des bénéfices agricoles. Il substituait, notamment, en règle générale, le principe de la fixation du bénéfice moyen à l'hectare à celui du système forfaitaire basé sur le cadastre.

Vingt-deux heures de

débats strictement minutés sont prévues pour le débat sur le pacte Atlantique

Vingt-deux heures seront consacrées par l'Assemblée nationale au débat sur le Pacte de l'Atlantique, qui débutera vendredi matin par le rapport de M. René Mayer et se terminera samedi en séance de nuit.

Le temps de parole a été strictement limité. Le gouvernement disposera au total de 90 minutes, la commission des Affaires étrangères de 2 heures et celle de la Défense nationale de 40 minutes.

Quant aux groupes, le plus favorable sera le groupe communiste, lequel aura 4 heures et 30 minutes, contre 3 h. 30 aux M.R.P., 2 h. 20 aux S.F.I.O., 1 h. 10 aux radicaux, 1 h. 15 aux P.R.L., les autres groupes disposant de 20 à 40 minutes pour exposer leur point de vue.

Vingt-neuf orateurs sont inscrits dans la discussion générale en plus de M. Billoux sur la question préalable et M. Giovoni sur l'article unique qui clôturera la discussion.

Ce sont, dans l'ordre de leur intervention : MM. Jacques Barrot, Mme Sportisse, M.M. Mutter, Paul Boulet, P.O. Lapie, Bidault, Anxionnaz, Joinville, Palewski, Le Bail, Aumeran, Cot, de Moustier, P.H. Teitgen, Capitant, Messier, Maurice Schumann, Biscariot, Coulibou, Bouhey, Dhers, M.M. Clays, M.M. Viard, Marc Scherer, Khide, Louis Marin, Paul Bastid, Jouve, Nazi Boni.

Saisie sous avis du projet de ratification du Pacte, la commission de la Défense nationale de l'Assemblée a émis à l'unanimité, mais les voix communistes, un avis favorable à l'adoption de ce texte.

M. Ernest Pezet rapporteur du pacte de l'Atlantique au Conseil de la République

La commission des Affaires étrangères du Conseil de la République, examinant hier après-midi, le projet relatif au Pacte de l'Atlantique, s'est prononcée, par 16 voix contre 1 et 1 abstention pour le principe de la ratification de ce pacte.

M. Ernest Pezet, désigné comme rapporteur, présentera son rapport à la prochaine séance de la commission.

Le « Journal officiel » du 20 juillet publie un arrêté relatif aux permis d'éclairage des véhicules automobiles.

M. Robert Lecourt préparera d'importantes mesures de réforme de la Justice

Selon certaines informations, M. Robert Lecourt, garde des Sceaux, préparera une série d'importantes mesures de réorganisation administrative de la justice mal adaptée à sa tâche. Sur le plan de l'administration centrale, on cherchera d'abord à procéder à une redistribution des effectifs en tenant compte des besoins.

Le garde des Sceaux devrait adjoindre aux magistrats des administrateurs plus près des réalités. Pour améliorer le recrutement, on modifierait le concours, et des stages permettrait aux fonctionnaires de l'administration centrale de mieux connaître les questions politiques, sociales, économiques, financières et administratives. Le désir du garde des Sceaux serait, notamment, au moyen de ces stages, de procéder à des contacts nombreux. Cette formule se rapprocherait du système en vigueur dans l'armée où les officiers doivent effectuer un certain nombre d'années de commandement dans les unités, même lorsqu'ils sont en fonctions à l'administration de la Guerre.

La deuxième réforme désirée par le garde des Sceaux porte plus particulièrement sur la magistrature. On considère comme indispensable d'améliorer la valeur des magistrats. Ceux-ci, en effet, et plus particulièrement ceux de la magistrature de première instance, ont subi une déperdition de valeur. On choisit souvent sous la poussée des événements en tenant compte plus de leur position politique et de leur qualité de résistants que de leurs qualités professionnelles. Il semble désirable de revenir à des nominations faites en fonction de la valeur professionnelle des magistrats. L'entourage du garde des Sceaux a été, en particulier, amené à constater que les magistrats, et notamment les juges d'instruction, étaient, en général, très à l'écart des problèmes qui se posent dans la justice. On a donc tenté de faire ressortir l'importance de ces questions et d'élaborer, dans une période où les procès de collaboration ont fait ressortir l'importance de ces questions, une réforme de la magistrature, et cela, d'ailleurs, en vue de faire appel à des éléments en provenance des justices de paix, du barreau et d'autres formations. Les candidats magistrats devront recevoir une solide formation économique et sociale.

Le troisième souci du garde des Sceaux serait de procéder à une réorganisation administrative de la magistrature. Réorganisation à laquelle on sait que M. Lecourt est attaché puisque, avant la Deuxième Guerre mondiale, il présidait la commission de réforme administrative de la magistrature.

Un certain nombre de postes, dont certains ne correspondent plus aux besoins, seraient supprimés. On s'efforcerait, présentement, de faire un bilan des besoins et des ressources. D'autres réformes importantes seraient vraisemblablement l'objet de décrets pendant les vacances parlementaires.

DEUX FEMMES ENNEMIES

JEANNE SEZNEC JULIETTE LE HER

au procès de Quimper

Mon père n'avait été qu'un témoin de complaisance. Il a été tué parce qu'il menaçait de dire ce qu'il savait.

Plus que toute l'affaire Seznec domine le procès de Quimper. Et Juliette Le Her témoigne, à la barre, avec une passion chargée de haine contre son ancienne belle-mère, qu'elle accuse non seulement d'être meurtrière de son père, mais encore de la mort de sa mère, première épouse de la victime, qui mit fin à ses jours en 1934. Elle y met une telle animosité que son avocat, lui-même, doit la rappeler à l'ordre.

Quant à M. Raymond Hubert, il a soulevé sa colère en rappelant que ce père qui défend avec tant de véhémence, elle porta jadis trois plaintes contre lui, avant de l'accuser de la collaboration. Quelle famille !

Jeanne Le Her avait ainsi expliqué le drame : à la suite d'une querelle, qui s'envenima lors du repas, elle reprocha à son mari de tuer le maire de Plourin pour un collaborateur « alors que lui-même avait été à la solde de la Gestapo ».

Le Her, furieux, la saisit à la gorge. Jeanne put à peine s'égarer, et s'évanouit d'un coup de revolver. Elle fut tuée, elle tira trois balles qui atteignirent son époux en pleine tête. M. Henry Torres lui fit dire que c'est Le Her qui avait porté l'arme, au procès de Quimper.

Vingt-neuf témoins sont à entendre. Dès les premiers, chaque défendeur intervient. Si bien que le président demande qu'il lui soit fait gracieusement deux fois vingt-neuf plaidoiries !

Un des deux témoins de la scène fatale atteste que l'accusée se trouvait en état de légitime défense. Yves Le Her, le frère de Juliette, s'en vint, lui, à reprocher à Jeanne Seznec.

La mort pour Desbrière. Dénonciateur de nombreux réseaux, Jacques Desbrière a été condamné à mort. Ses complices furent : Grapin, 8 ans de travaux forcés ; Marie-Thérèse Verger, 5 années de prison.

Leur retard sur le leader

1. Coppi 3 3/4
2. Marinelli 12 1/2
3. Ockers 18 1/2
4. Robit 20 1/2
5. Dupont 23 1/2
6. Magni 27 1/2
7. Sclard 30 1/2
8. Goldschmidt 36 1/2
9. Cogan 48 1/2
10. Kibler 55 1/2
11. Lambrecht 58 1/2
12. Tacca 1 1/2
13. Telsire 1 4/10
14. Sclard 1 1/2
15. Kirchen 1 10/15
16. Di-derich 1 10/15
17. Lauret 1 12/15
18. Blagioni 1 13/15
19. Aschmann 1 26/30
20. Schmitt 1 29/30
21. Demitid 1 32/1
22. Brulé 1 32/2
23. Lillo 1 33/1
24. Brambilla 1 44/5
25. Goasmat 1 46/1
26. L. Lazaridis 1 52/30
27. Gémintani 1 53/25
28. Geus 1 56/51
29. Van Steenberghe 1 58/18
30. Deprez 1 58/18
31. Pasquini 1 2 1/4
32. Léveque 2 6
33. Schmitt 2 21/5
34. Kefler 2 25/28
35. Martin 2 24/37
36. Miliou 2 41/34
37. Mathieu 2 53/41
38. Kint 2 53/54
39. B. B. 2 58/30
40. Pincus 3 4/2
41. Aurenada 3 10/1
42. Dolbais 3 13/16
43. Wellmann 3 13/40
44. Gigue 3 22/42
45. Deprez 3 24/45
46. Ramon 3 29/3
47. Perzi 3 34/22
48. P. H. 3 35/20
49. Blanc 3 4 1/2
50. Corrieri 3 43/42
51. B. 3 43/42
52. De Santi 3 45/53

Les pronostics de « Djebel »

1. PRINX DE MONTGERON (à réclamer, 1000 fr. net, 900 m.). — Evidence, Resbyse.
2. PRINX DE BLINCEL (2000 francs, 2000 fr. net, 1000 m.). — Evidence, Resbyse.
3. PRINX DE MELUN (à réclamer, 1000 francs, 2000 fr. net, 1000 m.). — Phinée, Turban.
4. PRINX DE PLANTY (à réclamer, 2000 francs, 2000 fr. net, 1000 m.). — La Mousion IV, L. Surtis.
5. PRINX DU LUIE (2000 francs, 2000 fr. net, 1000 m.). — Diane de Brehé, Carmencita II.
6. PRINX DES SABLONNETS (handicap, 2500 francs, 2000 fr. net, 1000 m.). — Evidence, Resbyse.
7. PRINX MARAVALDES (2000 francs, 2000 fr. net, 1000 m.). — Evidence, Resbyse.
8. PRINX DE LAUNAY (à réclamer, 2000 francs, 2000 fr. net, 1000 m.). — Evidence, Resbyse.
9. PRINX DE LAUNAY (à réclamer, 2000 francs, 2000 fr. net, 1000 m.). — Evidence, Resbyse.
10. PRINX DE LAUNAY (à réclamer, 2000 francs, 2000 fr. net, 1000 m.). — Evidence, Resbyse.

LES COURSES AUJOURD'HUI A SAINT-CLOUD

Les pronostics de « Djebel »

1. PRINX DE MONTGERON (à réclamer, 1000 fr. net, 900 m.). — Evidence, Resbyse.
2. PRINX DE BLINCEL (2000 francs, 2000 fr. net, 1000 m.). — Evidence, Resbyse.
3. PRINX DE MELUN (à réclamer, 1000 francs, 2000 fr. net, 1000 m.). — Phinée, Turban.
4. PRINX DE PLANTY (à réclamer, 2000 francs, 2000 fr. net, 1000 m.). — La Mousion IV, L. Surtis.
5. PRINX DU LUIE (2000 francs, 2000 fr. net, 1000 m.). — Diane de Brehé, Carmencita II.
6. PRINX DES SABLONNETS (handicap, 2500 francs, 2000 fr. net, 1000 m.). — Evidence, Resbyse.
7. PRINX MARAVALDES (2000 francs, 2000 fr. net, 1000 m.). — Evidence, Resbyse.
8. PRINX DE LAUNAY (à réclamer, 2000 francs, 2000 fr. net, 1000 m.). — Evidence, Resbyse.
9. PRINX DE LAUNAY (à réclamer, 2000 francs, 2000 fr. net, 1000 m.). — Evidence, Resbyse.
10. PRINX DE LAUNAY (à réclamer, 2000 francs, 2000 fr. net, 1000 m.). — Evidence, Resbyse.

HIER AU TREMBLAY

1. PRINX OFORD. — 1. ERMINIE II, à Mme J. F. L. (Rochetti), G. 22.
2. N. p. L. (Rochetti), G. 22.
3. N. p. L. (Rochetti), G. 22.
4. N. p. L. (Rochetti), G. 22.
5. N. p. L. (Rochetti), G. 22.
6. N. p. L. (Rochetti), G. 22.
7. N. p. L. (Rochetti), G. 22.
8. N. p. L. (Rochetti), G. 22.
9. N. p. L. (Rochetti), G. 22.
10. N. p. L. (Rochetti), G. 22.

DEMAIN... COLMAR

285 kil. 16 h. 04

Aujourd'hui St-Vincent-d'Aoste-Lausanne

(265 km.)

SAINT-VINCENT-D'AOSTE... 0 8 00
Saint-Rhémy (1.632 m.)... 48 9 46
Col du Grand-Saint-Bernard... 50 10 30
Bourg-Saint-Pierre (1.633 m.)... 70 10 30
Orsieres (1.633 m.)... 70 10 30
Martigny (476 m.)... 105 11 47
Monthey (C.R.)... 127 12 31
Aigle (420 m.)... 136 12 49
Col des Mosses (1.448 m.)... 155 13 45
Les Molins (900 m.)... 168 14 06
Bulles (769 m.) (C.R.)... 191 15 43
Chardonne (574 m.)... 223 15 49
Cormet-de-Cert (720 m.)... 243 16 33
Savigny (836 m.)... 246 16 39
Uriage (836 m.)... 252 16 51
LAUSANNE... 265 17 12

Le dir.-gérant : Jean LETOURNEAU

Rail

tions et d'entretien, si parfois ils produisent à prix trop élevés, leurs engagements restent toujours à l'égard du régime des marchés avec l'industrie privée et de faire obstacle à l'entente, à l'avis des économistes. Point question de les supprimer, pas plus que les centres d'apprentissage.

Chapitre recettes, les tarifs français — les moins chers d'Europe — se trouvent avec coefficients 10,64 (voyageurs) et 13,8 (marchandises). Le déficit d'exploitation de 50 milliards résulte à la fois de l'augmentation des impôts, des charges qu'imposent les termes de l'armistice et de la baisse brutale du trafic atteignant 20 p. cent en juin. Ce dernier point est le plus troublant, que déterminent, semble-t-il, la psychose de baisse, la fabuleuse dépression du trafic et le développement de la concurrence.

Les obligations du chemin de fer sont infiniment plus lourdes que celles qui incombent aux transporteurs routiers. La solution du problème tient donc dans la politique de coordination des transports. L'écarter pose un impératif : « Un train moyen de voyageurs correspond à vingt autocars, un train moyen de marchandises à quarante camions ; jamais les routiers n'absorbent les 43 milliards de tonnes-kilomètres que les 12 milliards de voyageurs-kilomètres transportés par fer en 1948 ». Il préconise, pour la route, le rôle d'affrètement à la ferme, une formule qui, dans le domaine rail-route, l'abandon à la petite distance, lorsque auteurs sont co-constructeurs à l'échelle, à l'heure, ainsi que des transports touristiques.

Et le président de la S.N.C.F. conclut, rejoignant les conclusions de la commission de notre précédente enquête : « Le rail et la route n'ont pas à se battre entre eux, mais à se compléter sur un pied d'égalité, soumis aux mêmes servitudes, offrant au usagers les mêmes garanties, les mêmes collaborations loyales, au redressement économique du pays. Une lutte entre les deux grands moyens de transport ne saurait réjouir que les ennemis de la nation ».

Le général von Choltitz explique aussi que les télégrammes d'Abetz purent abuser le quartier général, mais qu'il n'y avait rien de plus que l'exécution de ses ordres.

M. FLORIOT. — Si vous n'aviez pas trouvé d'idee en Abetz, auriez-vous évité la destruction de Paris ?

LE GENERAL. — Il est difficile, après cinq ans, de dire ce qui se serait passé. Mais si Abetz avait fait le contraire de ce qu'il a fait, cela aurait été très difficile pour moi de faire ce que j'ai moi-même fait.

LE COMMANDANT CURIE (Juge). — Avez-vous été influencé par la situation d'Abetz pour la non-destruction de Paris ?

LE GENERAL VON CHOLTITZ. — J'ai eu beaucoup d'avis, mais je n'ai pas suivi les conseils de l'ambassadeur. Le GENERAL. — Il est difficile, après cinq ans, de dire ce qui se serait passé. Mais si Abetz avait fait le contraire de ce qu'il a fait, cela aurait été très difficile pour moi de faire ce que j'ai moi-même fait.

Le corps resta exposé au Sobranie, pendant quatre jours et cinq nuits. A découvert. De la musique funèbre. Et le peuple défila quatre jours et cinq nuits. Les uniformes, les marches funèbres datant des époques bourgeoises : Chopin, Beethoven.

Les couronnes s'amoncelèrent : 1.500 le premier jour. En ville, interdiction de servir de l'alcool ou du vin. Un Bulgare me dit : « Il y a des inspecteurs de la milice pour surveiller dans la foule les communistes des gens et leur expression ».

Inspecteur des visas (c'est-à-dire, je trouve). Le cuisinier d'une légation : « Madame, on n'a fait ça parce que le samedi on n'a jamais tant bu ni mangé ».

Le corps resta exposé au Sobranie, pendant quatre jours et cinq nuits. A découvert. De la musique funèbre. Et le peuple défila quatre jours et cinq nuits. Les uniformes, les marches funèbres datant des époques bourgeoises : Chopin, Beethoven.

Le corps resta exposé au Sobranie, pendant quatre jours et cinq nuits. A découvert. De la musique funèbre. Et le peuple défila quatre jours et cinq nuits. Les uniformes, les marches funèbres datant des époques bourgeoises : Chopin, Beethoven.

Le corps resta exposé au Sobranie, pendant quatre jours et cinq nuits. A découvert. De la musique funèbre. Et le peuple défila quatre jours et cinq nuits. Les uniformes, les marches funèbres datant des époques bourgeoises : Chopin, Beethoven.

Le corps resta exposé au Sobranie, pendant quatre jours et cinq nuits. A découvert. De la musique funèbre. Et le peuple défila quatre jours et cinq nuits. Les uniformes, les marches funèbres datant des époques bourgeoises : Chopin, Beethoven.

Le corps resta exposé au Sobranie, pendant quatre jours et cinq nuits. A découvert. De la musique funèbre. Et le peuple défila quatre jours et cinq nuits. Les uniformes, les marches funèbres datant des époques bourgeoises : Chopin, Beethoven.

Le corps resta exposé au Sobranie, pendant quatre jours et cinq nuits. A découvert. De la musique funèbre. Et le peuple défila quatre jours et cinq nuits. Les uniformes, les marches funèbres datant des époques bourgeoises : Chopin, Beethoven.

Le corps resta exposé au Sobranie, pendant quatre jours et cinq nuits. A découvert. De la musique funèbre. Et le peuple défila quatre jours et cinq nuits. Les uniformes, les marches funèbres datant des époques bourgeoises : Chopin, Beethoven.

Le corps resta exposé au Sobranie, pendant quatre jours et cinq nuits. A découvert. De la musique funèbre. Et le peuple défila quatre jours et cinq nuits. Les uniformes, les marches funèbres datant des époques bourgeoises : Chopin, Beethoven.

Le corps resta exposé au Sobranie, pendant quatre jours et cinq nuits. A découvert. De la musique funèbre. Et le peuple défila quatre jours et cinq nuits. Les uniformes, les marches funèbres datant des époques bourgeoises : Chopin, Beethoven.

Le corps resta exposé au Sobranie, pendant quatre jours et cinq nuits. A découvert. De la musique funèbre. Et le peuple défila quatre jours et cinq nuits. Les uniformes, les marches funèbres datant des époques bourgeoises : Chopin, Beethoven.

Le corps resta exposé au Sobranie, pendant quatre jours et cinq nuits. A découvert. De la musique funèbre. Et le peuple défila quatre jours et cinq nuits. Les uniformes, les marches funèbres datant des époques bourgeoises : Chopin, Beethoven.

Les horaires des coupures

L'horaire des coupures de courant pour aujourd'hui, 21 juillet, est fixé comme suit dans la région parisienne :

De 9 h. 45 à 10 h. 45 : zone B (sections Danvers, Trudaine, Barbès).
De 10 h. 45 à 11 h. 45 : zone E (ex-Sud-Lumière).

De 13 h. 45 à 14 h. 45 : zone F (sections Danvers, Trudaine, Barbès).
De 14 h. 45 à 15 h. 45 : zone D (sections Etienne-Marcel, Saint-Ambroise, Charente).

De 15 h. 45 à 16 h. 45 : zone C (ex-Ouest-Lumière).

De 16 h. 45 à 17 h. 45 : zone A (ex-Nord-Lumière).

De 17 h. 45 à 18 h. 45 : zone G (ex-Sud-Lumière).

De 18 h. 45 à 19 h. 45 : zone H (ex-Sud-Lumière).

De 19 h. 45 à 20 h. 45 : zone I (ex-Sud-Lumière).

De 20 h. 45 à 21 h. 45 : zone J (ex-Sud-Lumière).

De 21 h. 45 à 22 h. 45 : zone K (ex-Sud-Lumière).

De 22 h. 45 à 23 h. 45 : zone L (ex-Sud-Lumière).

De 23 h. 45 à 24 h. 45 : zone M (ex-Sud-Lumière).

De 24 h. 45 à 25 h. 45 : zone N (ex-Sud-Lumière).

De 25 h. 45 à 26 h. 45 : zone O (ex-Sud-Lumière).

De 26 h. 45 à 27 h. 45 : zone P (ex-Sud-Lumière).

De 27 h. 45 à 28 h. 45 : zone Q (ex-Sud-Lumière).

De 28 h. 45 à 29 h. 45 : zone R (ex-Sud-Lumière).

De 29 h. 45 à 30 h. 45 : zone S (ex-Sud-Lumière).

De 30 h. 45 à 31 h. 45 : zone T (ex-Sud-Lumière).

De 31 h. 45 à 32 h. 45 : zone U (ex-Sud-Lumière).

De 32 h. 45 à 33 h. 45 : zone V (ex-Sud-Lumière).

De 33 h. 45 à 34 h. 45 : zone W (ex-Sud-Lumière).

De 34 h. 45 à 35 h. 45 : zone X (ex-Sud-Lumière).

De 35 h. 45 à 36 h. 45 : zone Y (ex-Sud-Lumière).

Texte transactionnel

Plusieurs d'entre elles étaient adoptées le 25 mars dernier. Elles transformaient en loi l'engagement du gouvernement de surveiller à toute décision de l'Assemblée, et ce projet ne tenait que faiblement compte des souhaits de l'Assemblée, et la commission des Finances lui fit subir de profondes modifications.

C'est donc un nouveau texte transactionnel élaboré par le ministère des Finances qui est soumis à la discussion. Il admet la fixation du revenu forfaitaire en fonction du revenu cadastral moyen. Il accepte, d'autre part, pour les exploitations importantes et pour les contribuables qui démontrent la possibilité de faire état d'un chiffre forfaitaire de dépenses.

En revanche, la commission revient, à la demande du gouvernement, à la base. Elle substitue toutefois à la base, le revenu net, et non le chiffre forfaitaire de dépenses.

Enfin, sur un point, la commission s'oppose au désir du gouvernement : elle refuse de renoncer à la contribution primitive qui rétablit la contribution foncière non bâtie et l'imposition des bois et forêts.

C'est sur ces données que s'engage hier matin la discussion générale.

Tous les orateurs ont souligné la primitive qui rétablit la contribution foncière non bâtie et l'imposition des bois et forêts.

C'est sur ces données que s'engage hier matin la discussion générale.

Tous les orateurs ont souligné la primitive qui rétablit la contribution foncière non bâtie et l'imposition des bois et forêts.

C'est sur ces données que s'engage hier matin la discussion générale.

Tous les orateurs ont souligné la primitive qui rétablit la contribution foncière non bâtie et l'imposition des bois et forêts.

C'est sur ces données que s'engage hier matin la discussion générale.

Tous les orateurs ont souligné la primitive qui rétablit la contribution foncière non bâtie et l'imposition des bois et forêts.

C'est sur ces données que s'engage hier matin la discussion générale.

Tous les orateurs ont souligné la primitive qui rétablit la contribution foncière non bâtie et l'imposition des bois et forêts.

C'est sur ces données que s'engage hier matin la discussion générale.

Tous les orateurs ont souligné la primitive qui rétablit la contribution foncière non bâtie et l'imposition des bois et forêts.

C'est sur ces données que s'engage hier matin la discussion générale.

Tous les orateurs ont souligné la primitive qui rétablit la contribution foncière non bâtie et l'imposition des bois et forêts.

C'est sur ces données que s'engage hier matin la discussion générale.

Tous les orateurs ont souligné la primitive qui rétablit la contribution foncière non bâtie et l'imposition des bois et forêts.

C'est sur ces données que s'engage hier matin la discussion générale.

Tous les orateurs ont souligné la primitive qui rétablit la contribution foncière non bâtie et l'imposition des bois et forêts.

C'est sur ces données que s'engage hier matin la discussion générale.

Tous les orateurs ont souligné la primitive qui rétablit la contribution foncière non bâtie et l'imposition des bois et forêts.

Pas de taxe proportionnelle pour les revenus inférieurs à 60.000 francs

En séance de nuit, une autre disposition très importante est adoptée. Elle stipule qu'un contribuable ayant un revenu imposable inférieur à 60.000 francs ne sera assujéti à la taxe proportionnelle de 18 p. 100 au-dessus de 240.000 francs.

Signalons que les Landes et terrains incultes ne servent pas de base au calcul du bénéfice agricole. D'autre part, le revenu net, et non le chiffre forfaitaire de dépenses, est adopté.

Sur l'article exonérant de l'impôt d